

Afin de valoriser un large secteur des activités fédérales et intéresser l'ensemble des clubs affiliés à la Fédération française de cyclotourisme aux activités et à la vie de la Fédération et de ses structures, le CHALLENGE DE FRANCE est basé sur la participation des cyclotouristes licenciés aux manifestations ou événements et des clubs à certaines organisations figurant dans la liste ci-dessous. Le but du Challenge de France est de donner aux clubs un moyen pour inciter et motiver les membres adhérents à participer aux organisations les plus remarquables de la FFCT.

Pour marquer ces points, tout cyclotouriste peut participer, en nombre illimité dans l'année, à ces manifestations, ou événements, sauf pour les randonnées permanentes ou les boucles de randonnées permanentes pour lesquelles le nombre de participation sera limitée à 2 par circuit. Le club marque autant de points que de participants (sauf mention spécifique). A noter que les sociétés n'ont aucune comptabilité à tenir, cette dernière étant prise en compte par les différents responsables d'organisations ou d'événements qui transmettent les éléments au délégué fédéral chargé du Challenge de France. Les brevets fédéraux réalisés par les participants doivent être au préalable envoyés aux homologateurs concernés par les brevets. Ce sont ces derniers qui transmettront la liste des clubs au délégué fédéral chargé du Challenge.

La période de référence est : du 1^{er} octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année en cours.

Attention : ne sont pris en compte que les clubs dont le n° fédéral est indiqué.

Fiche Manifestations à 5 points*

BCMF (ayant terminé, année d'homologation) BCN – BPF (lauréat ayant terminé, <u>année d'homologation</u>) BCN (par carte complète <u>homologuée dans l'année</u>) BPF (par département <u>homologuée dans l'année</u>) Brevet d'initiation au cyclotourisme familial Brevet des parcs Critérium du jeune cyclotouriste : - finale départementale (2) - finale régionale - finale nationale Cyclo-découvertes (4)	Diagonales de France (par Diagonale) Mer-Montagne (par randonnée) Randonnées permanentes labellisées (3) Séjours et Voyages (catalogue FFCT) Séjour au Centre national de cyclotourisme "Les 4 Vents" (2 nuits et +) Semaine européenne Semaine fédérale Semaine nationale et européenne des jeunes Tour cyclotouriste Trait d'union Jeune route & vtt Voyages itinérants (3)
---	---

Fiche Manifestations à 3 points*

Brevet des 4 vents Brevets nationaux fédéraux, randonneurs et audax (inscrits au calendrier) Concentrations nationales à label	Cyclo-Montagnardes (toutes formules) Rencontre inter écoles de cyclotourisme (1) Séjour au Centre national de cyclotourisme "Les 4 Vents" (1 nuitée) Vertes tout terrain
---	---

Fiche Structures et Vie associative à 5 points*

Participation du club présent aux assemblées générales (5): fédérale, régionale et départementale	Stage de formation fédérale
--	-----------------------------

Autres participations à la vie associative ou organisations d'événements

Abonnés à la revue "Cyclotourisme" = 5 pts Participation au Concours Photo = 5 pts Participation au Prix Charles Antonin = 5 pts	Organisation par un club = 10 pts (6) Club organisateurs de la journée Fête du cyclotourisme = 10 pts
--	--

- (1) Une par département, inscrite au calendrier départemental.
- (2) Si celle-ci n'est pas organisée, elle peut être remplacée par une éliminatoire locale officiellement inscrite au calendrier départemental.
- (3) Par boucle ou complète (maximum 2 fois par an). Pour les randonnées permanentes labellisées (RP), il s'agit de randonnée complète ou partie de randonnée permanente formée par une ou plusieurs boucles donnant lieu à une homologation, chaque randonnée permanente ou boucle de randonnée permanente ne pouvant compter plus de 2 fois au maximum par an.
Pour les Voyages Itinérants, un même voyage ne peut pas être fractionné en plusieurs parcours aux dates consécutives.
- (4) Dans le cadre de la journée de la Fête du Cyclotourisme.
- (5) Pour les assemblées, seules sont recevables les données fournies par les présidents de structures à partir de la liste d'émargement. Ne sont pas pris en compte les clubs représentés par le pouvoir d'un autre club.
- (6) Organisation par un club, calendrier OIN, des brevets fédéraux inscrits au guide du Cyclotouriste : 1ère balade, 1ère randonnée, Brevet d'orientation route et VTT, Critérium du jeune cyclotouriste, Rencontre inter écoles de cyclotourisme, 1ers brevets fédéraux (voir guide), Cyclo-découvertes.

***Ces 3 fiches disponibles sur www.ffct.org dans l'espace fédéral, rubriques "Gestion documentaire" "Commission Grandes Manifestations" sont à transmettre à Pierre BERTRAND au plus tard le 01/10/2008 : "Les Chevreuils" 2080 route du Valtin 88400 XONRUPT-LONGEMER ou leschevreuils.pb@wanadoo.fr.**



Récompenses

Trois catégories sont instituées :

- Catégorie 03 à 35 adhérents
- Catégorie 36 à 75 adhérents
- Catégorie + de 75 adhérents

Le Challenge de France des associations de cyclotourisme sera attribué aux clubs selon le quotient ci-dessous et en fonction des catégories ci-dessus :

$$\frac{\text{Nombre de points accumulés par les clubs}}{\text{Nombre de licenciés du club}}$$

Trois niveaux de récompenses seront attribués dans les trois catégories :

- Lauriers d'or
- Lauriers d'argent
- Lauriers de bronze

Les clubs se verront remettre lors de l'assemblée générale de la FFCT le Challenge de France qu'ils conserveront jusqu'à la fin de l'année suivante pour le remettre en jeu. Le Challenge de France des associations de cyclotourisme attribué 3 années consécutives au même club sera définitivement acquis quel que soit le niveau. En cas de non cumul des 3 années, le club se verra remettre un trophée souvenir marquant la date de son accession au challenge.

En cas d'ex æquo seront pris en compte :

- Le club le plus ancien au niveau de l'affiliation, ou
- Le club ayant le plus grand nombre de féminines adhérentes, ou
- Le nombre de participations aux manifestations.

Organisateurs

Le n° fédéral du club étant l'élément principal pris en compte pour l'attribution des points, vérifiez si, sur les cartes de route, il est bien mentionné. Chaque organisateur devra conserver la trace écrite de la participation jusqu'à la proclamation des résultats, afin de pouvoir faciliter une éventuelle vérification par le délégué fédéral. Aucun changement du résultat proclamé ne sera opéré pour des éléments portés à la connaissance de la fédération au delà de la date limite.

Participants

Rappelez-vous votre n° fédéral de club et prenez l'habitude de le mentionner sur les bulletins d'inscriptions lors des randonnées ou événements et sur toutes vos cartes de route. Présentez votre licence.

Martine CANO
Responsable de la commission
Brevets et Grandes Manifestations

Pierre BERTRAND
Chargé du Challenge de France

